

FAITS DIVERS.

VIE REDONNÉE AUX HOMMES FAIBLES.

Mechanics, Dealers & Lumbermen Exchange.

Le meeting annuel des détenteurs de bons et d'obligations du "Mechanics, Dealers and Lumbermen Exchange" a été hier, dans l'après-midi, appelé à l'ordre par son président, M. J. A. Blaffer, dans une salle du Sugar Building. Le but de cette réunion était de lire le rapport du président, véritable revue des événements qui intéressent l'organisation à divers titres.

D'après ce rapport, d'importantes mesures ont été prises. L'une des plus notables est l'amendement d'un statut rendant à \$2,500 le capital du stock de l'Exchange, alors qu'il était antérieurement de \$25,000. Cette réduction provient de ce que cette organisation n'occupe plus l'immeuble dont elle était propriétaire.

Il n'en faudrait pas conclure que la situation est critique car, au contraire, alors que 50 membres formaient le contingent des intérêts à la prospérité de cette organisation, et qu'à 30 d'entre eux seulement avait signifié leur intention formelle de lui rester fidèles à condition que la direction serait modifiée dans un sens plus moderne, les mesures prises dans ce but ont fait des recrues nouvelles, si bien que l'Exchange compte maintenant 110 membres inscrits, et que 10 membres nouveaux demandent à en faire partie.

Alors qu'il avait été question d'ouvrir ou d'inaugurer un nouvel Exchange, on est donc arrivé à le relever comme indiqué et comme prospérité. On peut donc, à l'heure actuelle, envisager l'avenir avec des espérances justifiées par les faits, d'après les rapports du trésorier.

Tout donne à croire que l'Exchange est sur un pied égal comme importance à celui des autres organisations commerciales des villes de l'Union.

Les réunions mensuelles sont suivies; une salle spéciale très confortable est réservée au comité, et la publicité est réservée sur les murs par des annonces donne un excellent résultat.

À la suite de la vente de la propriété que l'Exchange possédait rue Baronne, un versement final de \$2,000 est offert pour chacune des parts possédées par les détenteurs d'obligations. La condition qu'ils laissent une de ces parts s'ils désirent continuer à faire partie de l'Exchange.

Le montant du pour ces parts est déposé à la Banque du Canal pour payer les dividendes arrêtés et 2% à l'avvenir les fonds seront placés de façon à produire un intérêt.

La situation a donc été beaucoup améliorée en 1902, et si chacun des membres prend à cœur l'intérêt général, l'aide et l'influence de tous permettra d'obtenir de fructueux résultats.

Société de Secours Mutualis.

Les Enfants de la France.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—</div